

N° Délibération
D162023

Nombre de membres en
Exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :
24/03/2023

Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 24 mars 2023, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme FONTIMPE Catherine –
Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. DEVEYLE Alain –
M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno –
M. NILLON Christophe – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence –
Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien –
M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAVAT Ginette a donné pouvoir à
M. CHEVRET Pascal, M. BERRY David a donné pouvoir à Mme PACCAUD
Christine, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe
Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à Mme DEGRANGE Valérie,

Absent : M. MONTERRAT Franck

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération :

BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire-Adjoint présente, le Compte Administratif du budget assainissement 2022, chapitre par chapitre, et en fournissant tous renseignements nécessaires.

Section d'exploitation :

- Dépenses :	Prévues	: 800 000.00 €
	Réalisées	: 179 326.95 €
- Recettes :	Prévues	: 800 000.00 €
	Réalisées (avec excédent antérieur):	770 641.69 €

- Excédent de clôture : **591 314.74 €**

Section d'investissement :

- Dépenses :	Prévues (avec DM)	: 2 117 882.89 €
	Réalisées	: 236 688.47 €
- Recettes :	Prévues (avec DM)	: 2 117 882.89 €
	Réalisées (avec excédent antérieur):	1 254 806.65 €

- Excédent de clôture : **1 018 118.18 €**

Dans son ensemble, **le Compte Administratif 2022 du Service de l'Assainissement fait ressortir un excédent de clôture de 1 609 432.92 €.**

Suite à la constatation de l'excédent budgétaire global et aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire transmet la présidence à Monsieur le Doyen, et quitte la séance.

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20230331-D162023-BF
Date de réception préfecture : 06/04/2023

De par le résultat des opérations de vote, le Conseil élit Monsieur le premier Adjoint à la présidence. Ce dernier soumet au vote de l'Assemblée Municipale le comptes administratif 2022 du budget assainissement, en corrélation avec le compte de gestion du trésorier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2022 du Service de l'Assainissement,

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges, le 03 avril 2023



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX